



photo : PC (Amr Nabil)

Femmes relocalisées dans un camp de réfugiés dans le Nord du Darfour : La vie de millions de gens est menacée, tout comme l'est la réputation de l'ONU.

protéger, mise en avant par la Commission, part du principe que, face à une brutalité qui heurte la conscience morale, notamment les pertes massives de vies humaines, et lorsque les gouvernements n'ont ni la capacité ni la volonté de protéger leurs populations, cette responsabilité incombe, du moins temporairement, à la communauté internationale.

Nous nous attendions, mais bien à tort, à ce que les membres des Nations Unies, et tout particulièrement les gouvernements africains, fassent bon accueil à ce principe novateur. Certes, certains des gouvernements africains réticents à cette idée s'inquiétaient, d'abord et avant tout, de leur avenir au pouvoir. Mais, même les plus responsables d'entre eux, y compris les pays membres de l'Union africaine, avaient du mal à accepter l'idée d'une intervention humanitaire par des pays non africains. Le legs dévastateur de la colonisation européenne et de la traite des esclaves est beaucoup trop difficile à effacer des mémoires. Toutefois, malgré les difficultés que pose un passé colonial souvent sanglant, les Européens sont, à tout le moins, ouverts à l'idée de protéger autrui. Pour leur part, les pays d'Amérique latine jettent un regard désapprobateur sur ce projet, et cela, en raison de relations souvent conflictuelles avec les États-Unis au cours des deux derniers siècles. Les pays asiatiques, quant à eux, et bien paradoxalement, sont presque tous acquis à la doctrine européenne en vigueur au XVII^e siècle, selon laquelle la souveraineté est une prérogative absolue de l'État. De leur côté, les Américains se méfient d'un concept qui, d'entrée de jeu, pourrait limiter leur capacité à agir, tout en renforçant l'obligation morale d'intervenir dans des conflits sur lesquels ils préfèrent fermer les yeux. Enfin, pour les pays arabes et certains autres à majorité musulmane, cela a des relents de croisade et n'est pas sans rappeler la question palestinienne.

Il demeure donc difficile d'obtenir un soutien à la *responsabilité de protéger* aux Nations Unies. Les ambassadeurs d'États membres moins puissants que les autres craignent que ce concept n'ouvre la voie à un nombre exagéré d'interventions, alors que d'autres, pour la plupart des États membres désabusés, craignent au contraire que leur nombre ne suffise pas. Un ambassadeur européen a reconnu, à titre confidentiel, que dans l'éventualité d'un autre génocide comme celui du Rwanda, ailleurs dans le monde, son gouvernement s'abstiendrait encore une fois d'agir. Les États-Unis, qui ont pourtant déclaré que la situation au Darfour constituait un génocide, ont mis des semaines à surmonter les obstacles idéologiques

suscités par la décision de déférer la situation à la Cour pénale internationale. À l'Assemblée générale, des trouble-fêtes, comme Cuba, le Pakistan, le Soudan et la Libye, ont milité contre l'étude même de cette idée et, *a fortiori*, contre les mesures visant à la concrétiser.

La guerre en Iraq a compliqué considérablement la promotion de la *responsabilité de protéger*, et cela, même si cette intervention ne répondait pas aux principes inhérents à cette nouvelle norme. Comme l'a fait observer Human Rights Watch, rien ne prouvait que le gouvernement iraquien se livrait à un massacre à grande échelle, ou qu'il se préparait à le faire, et aucun argument sérieux n'avait jamais été présenté en ce sens. (La situation en 1988, lorsque Saddam Hussein a gazé les populations kurdes, et celle en 1991, lorsqu'il a réprimé la communauté chiïte, y répondaient certes. Toutefois, la décennie qui s'était écoulée depuis démentait l'urgence d'agir.) Il était également impossible d'invoquer l'existence d'un *motif légitime* pour justifier cette invasion. En effet, on faisait valoir l'existence présumée de programmes iraquiens de développement d'armes de destruction massive et d'une coopération entre l'Iraq et al-Qaïda, allégations qu'il a été impossible de prouver jusqu'ici. Cette intervention ne répondait pas non plus à la notion de *dernier recours*, puisque les Nations Unies étaient encore présentes sur le terrain, des inspections d'armes se poursuivaient et des sanctions étaient toujours en vigueur. Elle ne concordait pas non plus avec le principe de *l'autorité légitime*. Du point de vue juridique, il est généralement admis que le Conseil de sécurité, pris collectivement, par opposition à chaque membre pris séparément, « détient » à lui seul le droit de décider d'aller en guerre, et cela, pour toutes les situations qui débordent le cadre de la défense légitime effective ou préventive. Or, la guerre en Iraq ne recueillait même pas l'adhésion d'une simple majorité au Conseil de sécurité, contrairement au Kosovo, où seule la menace d'un veto avait fait obstacle à l'intervention. Je crois que la décision d'aller en guerre aurait répondu au principe de la *proportionnalité*, bien que le bilan des morts en Iraq se soit alourdi de façon spectaculaire depuis l'invasion. Une fois que leurs arguments initiaux eurent été battus en brèche, les États-Unis et le Royaume-Uni ont présenté la guerre comme une intervention militaire à des fins humanitaires, confirmant en cela les pires craintes des pays du tiers monde. Cela a aussi eu pour conséquence bien réelle de reléguer au rang de « dommages collatéraux » la situation des habitants du Darfour.

La bonne nouvelle, c'est que rien ne peut arrêter une idée parvenue à maturité. Le groupe de personnalités de haut niveau créé à l'instigation de Kofi Annan et chargé de formuler des recommandations en vue de la réforme des Nations Unies a adhéré à la *responsabilité de protéger*, considérée comme une nouvelle norme de conduite pour la communauté internationale. Le secrétaire général, lui-même, y souscrit. Les dirigeants mondiaux doivent maintenant voir plus loin que l'assouvissement des instincts belliqueux de leurs ambassadeurs. Il est bien dit, dans la Charte des Nations Unies, « Nous, peuples des Nations Unies... », et non pas « Nous, représentants permanents des Nations Unies... », ni « Nous, présidents... », ni « Nous, premiers ministres... ». Les dirigeants sont investis d'une mission sacrée, pour le bénéfice de leurs populations. Or, pour s'en acquitter, il est grandement temps pour eux de veiller à protéger les innocents. ♣